



RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 15 février 2026

Présents : Jolan BARTHÉLÉMY, Jean-Marie CARTIER, Leila FAVRAT, Mickaël FERRI, Damien HERMELIN, Claude HUGONNOT, Kamel ELKAMEL, Éric NOIRJEAN, Julien PAYET.

Excusée : Marie-Agnès LAJONIE.

Absence non excusée : Madiha ZAOUI

Ordre du jour :

1. Proposition de création d'un poste de directeur technique ;
2. Extension du Comité Directeur ;
3. Création d'un poste de Vice-Président(e) ;
4. Convocation d'une AG extraordinaire.

Le président rappelle : conformément à l'article 10 des statuts, « les décisions du CD sont actées à la majorité simple ». Cela signifie que les décisions sont adoptées à la majorité des membres présents lors de la réunion. Les absents ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de la majorité. Il n'y a donc pas de nombre minimum de membres requis pour que le comité puisse valablement délibérer (quorum). « Le vote du président est prépondérant car il compte pour deux voix ».

En résumé :

Au comité directeur, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents (article 10), sans condition de quorum prévue, et la voix du président compte double.

1. Proposition de création d'un poste de directeur technique :

Concernant la fonction de directeur technique, Claude indique que son rôle consisterait à gérer les équipes jeunes et adultes, les composer, préparer les feuilles de match, prévoir un éventuel remplaçant en cas d'absence, s'occuper de la réservation des salles. Il précise avoir assuré ces tâches jusqu'à présent. Le volume de travail reste limité (environ une dizaine d'heures par an). Claude souligne toutefois qu'il n'est pas souhaitable, d'un point de vue associatif, qu'une seule personne concentre l'ensemble des responsabilités. Bien que cette charge ne lui pose pas de difficulté, il estime important de partager les fonctions afin d'assurer une meilleure collégialité et une continuité dans la gestion du club.

Julien PAYET se propose pour le poste.

Vote pour la création d'un poste de Directeur technique : Pour 7 – Contre 0 – Abstention 2

Julien PAYET sera donc notre directeur technique.

2. Proposition de création d'un poste de vice-président(e) :

Dans le même esprit, Claude propose la création d'un poste de vice-président(e). Cette fonction aurait pour objectif de permettre à une autre personne d'être informée du fonctionnement global du club, afin d'assurer la relève ou d'apporter un soutien en cas de besoin. Pour l'instant, la tâche serait légère et consisterait

principalement à apprendre à monter les différentes demandes de subvention, à préparer un budget avec le trésorier, rencontrer les différents partenaires et contacts du club. Ce poste pourrait ainsi être considéré comme une forme de formation à la présidence, un rôle d'« apprenti président(e) » permettant une transmission progressive des connaissances liées à la gestion de l'association.

Vote pour la création d'un poste vice-président(e) : Pour 7 – Contre 0 – Abstention 2

3. Extension du Comité Directeur :

- Démission d'Agnès LAJONIE, le 4 novembre 2025.

Le comité directeur compte de nouveau dix membres, conformément à nos statuts. Dans la perspective du développement futur de l'association, Claude propose d'en porter le nombre à quinze membres, afin de disposer d'une marge confortable pour accompagner la croissance du club et favoriser une répartition plus large des responsabilités. Il propose à Johan DAGA d'entrer au comité.

Vote pour augmenter le nombre de membres du CD à 15 membres : Pour 8 – Contre 0 – Abstention 1

Vote pour l'intégration de Johan DAGA au Comité Directeur : Pour 8 – Contre 0 – Abstention 1

Bienvenue à Johan DAGA membre de notre Comité Directeur. Ceci jusqu'à notre prochaine Assemblée Générale où sera proposé un nouveau vote pour confirmer cette cooptation.

4. Convocation d'une AG extraordinaire :

Pour la création du poste de Vice-président, l'extension du CD (non prévus dans nos statuts) et pour valider la cooptation éventuelle de Johan, il nous faut faire une AG.

Par ailleurs, depuis deux ans, notre club repose sur un engagement bénévole exceptionnel et bénéficie d'une forte reconnaissance institutionnelle. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de structurer durablement le club et réfléchir à son avenir, en renforçant notre action dans les quartiers et la section jeune.

Pour en discuter et décider des évolutions nécessaires, Claude propose de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Vote pour convoquer dans un délai d'un mois une AG extraordinaire : Pour 8 – Contre 0 – Abstention 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Le février 2026 à Besançon,



Le président
Claude HUGONNOT



La secrétaire
Leïla FAVRAT